

La constitution est plus qu'un document, qu'un chiffon de papier. C'est l'armature d'un pays. De façon générale, les Canadiens ont une conception de ce qu'est le pays et de ce qu'il devrait être, et je suis persuadé que ce n'est pas celle que propose le premier ministre et le gouvernement actuel. Au cours de ses entretiens avec les premiers ministres des provinces, le premier ministre a parlé de deux conceptions du Canada, la sienne et la leur. La conception du premier ministre est maintenant concrétisée dans le document déposé à la Chambre, et c'en est une qui permet au gouvernement fédéral d'imposer ses vues à tous les Canadiens. Nous, de ce côté-ci, et en fait dans tout le pays, avons répété que personne ne s'oppose au rapatriement.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Nous pensons que la constitution devrait nous revenir, mais qu'elle devrait nous arriver sans changement ni modification, et que nous devrions ramener l'Acte de l'Amérique du Nord britannique exactement comme il est depuis 1867.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Nous pensons que tout changement, quel qu'il soit, devrait être apporté au Canada par les Canadiens et certainement par la voie d'un consensus qui mettrait en cause les premiers ministres au lieu d'une imposition arbitraire, solution vers laquelle le gouvernement s'oriente.

On nous dit maintenant que ce n'est que parce que les conseillers du premier ministre se sont ressaisis au dernier moment que ce document ne comprend pas un mécanisme qui permettrait au gouvernement fédéral d'assumer des pouvoirs économiques également arbitraires. Ce renseignement ne surprend aucunement quiconque a observé le premier ministre à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres. Rien ne pourrait nuire davantage à l'unité du pays que l'attitude du premier ministre—qui a fait plus pour semer la discorde au pays depuis 1968 que toute autre force au cours de notre histoire—qui lui fait imposer de force—c'est l'expression qui convient—sa version de la Confédération sans tenir compte des représentants élus du peuple et les porte-parole des provinces. Notez bien, monsieur l'Orateur, je m'attends bien à ce que les députés d'en face, sous la direction du premier ministre actuel, nous imposent la clôture dans ce très important débat.

M. Harquail: Ça ne sera pas nécessaire.

M. Nielsen: Le député de quelque part dit que ça ne sera pas nécessaire. J'ai voyagé à quelques reprises en sa compagnie. J'ai déjà assez de difficulté à me souvenir des circonscriptions de ma propre région.

M. Harquail: Dites-nous ce que Joe vous a dit de dire.

La constitution

M. Nielsen: Le député de nulle part. Je parle de l'exercice de la démocratie au Canada, chose que le député devrait étudier. Peut-être arriverait-il alors à la comprendre.

En imposant de vive force cette version de sa confédération, le premier ministre lance rien moins qu'une invitation à l'anarchie. Voilà ce que je pense, voilà ce que disent les Canadiens du grand Nord à qui on a refusé jusqu'à cet après-midi toute voix au chapitre. Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) nous assimile à des municipalités. Mais lui et ses émules, celui par exemple qui interrompt en ce moment, ont leurs propres premiers ministres provinciaux pour parler pour eux. Nous pas.

M. Harquail: Le nôtre est avec nous.

M. Nielsen: Mais quel que soit l'avis d'un premier ministre provincial, pour ou contre, il parle au moins au nom de la population de sa province. Les Canadiens habitant au-dessus du 60^e parallèle n'ont pas eu ce droit élémentaire et fondamental. Les députés parlent de la défense, par une charte des droits de la personne, de la liberté de parler, de penser et de raisonner comme il nous plaît. Au nord du 60^e parallèle, nous ne pouvons même pas nous faire entendre, et c'est contre cela que nous protestons. Avoir voix au chapitre, c'est la condition *sine qua non* de la démocratie. Ce droit, on nous l'a refusé.

Une voix: Vous vous faites bien entendre en ce moment.

M. Nielsen: J'entends une interruption à ma gauche, c'est sans doute quelqu'un de la Saskatchewan. Je ne sais trop. Cela vient de par-là.

M. Riis: Derrière-vous.

M. Nielsen: Bon. Passe pour cette fois.

M. Althouse: Nous écoutons.

M. Nielsen: Rien n'est plus néfaste pour l'unité du pays. Cela va sans dire. Le premier ministre (M. Trudeau) a enfourché au départ la question constitutionnelle pour se propulser à la tête de son parti, et depuis lors il n'a pas changé de dada. A la conférence de Victoria, il aurait tant aimé se faire donner par les premiers ministres provinciaux la promesse d'une garantie constitutionnelle des droits linguistiques pour l'ensemble du territoire. Ce consensus il n'a pu l'obtenir, en raison de la résistance de l'Ouest, mais aussi et surtout de l'opposition du premier ministre libéral du Québec qui avait une conception bien à lui des droits linguistiques, matérialisée dans le bill 22 de sa province. Cette conception, par la suite développée dans le bill 101 du gouvernement séparatiste du premier ministre Lévesque, a fini par enlever aux parents le choix de la langue dans laquelle sont instruits leurs enfants.